DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité - Fraternité

COMMUNE DE Vagnas en Ardèche méridionale

6 place de la Mairie,
07150 Vagnas
Tél. : 04 75 38 62 97
Courriel : ma-vagnas@wanadoo.fr
www.vagnas-ardeche.com

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 OCTOBRE 2024

Présents (6) : Mularoni M. – Failla M. – Bouniol J. – Schaeck B. – Tritto F. – Laignel R.

Absents (5) : Lacoste L. – Roux J. – Buisson c. – Eyballin C. – Martin H. –

Procurations (3) : Roux Jérôme donne procuration à Michel Failla – Eyballin Cristine donne procuration à Tritto F. - Lacoste Louise donne procuration à Monique Mularoni.
La séance débute à 18h10 - secrétaire de séance : Régine Laignel
Approbation du PV du conseil du 12 septembre : Reporté suite diverses remarques sur la rédaction du compte rendu, particulièrement concernant la délibération sur la renonciation du bail emphytéotique de la SCI TOURRE.

Délibération 01-10-2024 : décision modificative n°3
Pour la station d'épuration de BRUJAS, des frais d'étude ont été réalisés sur le compte 2031 pour un montant de 3460,80€ ; pour récupérer la TVA , il est nécessaire de mandater le compte 2313 et de titrer le compte 2031, opérations d'oeuvre, et ouvrir les crédits.
Approuvé à l'unanimité.

Délibération 02 -10 – 2024 : décision modificative n°4
Les deux pompes de la station d'épuration de Vagnas sont à remplacer ; pour un cout de 10 000 € et des travaux d'un montant de 2 500 € permettant le raccordement d'une habitation à Brujas ont été réalisés.
Les taxes de branchement de 3 nouvelles constructions pourront équilibrer le budget. Le compte 6215 (personnel affecté) sera affecté pour 1500 €.
Approuvé à l'unanimité.

Délibération 03 – 10 – 2024 : résiliation bail emphythéotique.
Lors du précédent conseil, l'approbation de la résiliation du bail TOURRE avait été ajourné car :
Il avait été demandé à la commune, afin de résilier le bail de la SCI TOURRE, (et de ne pas invalider la délibération prise pour la vente du terrain) **de donner une valeur de renonciation** (car la commune sera privée de son droit à accession). Valeur que nous ne sommes pas en mesure de calculer.
Après deux consultations auprès des domaines : la même réponse : les domaines ne sont pas compétents pour les communes de moins de 2000 habitants. Mr Schaeck s'est renseigné et il apparait que l'usage veut que cette valeur équivaut à l'estimation du bien au jour de la résiliation ; à savoir : 230 000 à 250 000 € (Estimation agence Botella).
L'autorisation de résiliation du bail est remise au vote ainsi que l'acceptation du montant de la valeur de renonciation.

Une abstention (Eyballin C.) et 8 voix pour.

QUESTIONS DIVERSES : Sont abordées les questions de certains habitants concernant l'évacuation des eaux de pluies. Selon qu'il s'agisse d'eau provenant d'une route départementale, d'un chemin rural ou d'un chemin d'exploitation, les réponses sont différentes et seront individualisées.

Mme la Maire nous fait part de la décision de l'assurance (Groupama) de résilier le contrat concernant la forêt communale pour le transférer à une filiale spécialisée. On attend la proposition de cette agence.

Un propriétaire nous demande de renoncer à notre droit de passage (notarié) concernant l'accès de secours à l'arrière de l'école afin qu'il puisse vendre son terrain.... Le conseil est très défavorable.

Mme Bouniol nous fait part de la réussite de l'organisation par les « sans soucis », du concours de pétanque du 5 octobre au profit d'Octobre rose.

Mr Schaeck nous fait part de l'avancé du projet de prolongement du réseau d'assainissement vers le chemin entre les vignes.

Mme la Maire et Mr Schaeck nous informent de la visite qu'ils ont rendu au secrétaire général du sous préfet concernant nos demandes de subventions en cours.... Ils ont été assurés d'un suivi favorable de nos dossiers.

FIN DE LA SEANCE 19H45

Régine LAIGNEL

Adjointe

MAIRIE de VAGNAS (Ardèche)

Monique MULARONI

Maire